



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

**-----  
TERMES DE REFERENCE POUR LE CONSULTANT**

<b>Titre du travail:</b>	Consultation pour (i) la préparation d'un rapport de synthèse régional consolidé sur le système de cogestion des AMPs à partir des rapports nationaux, (ii) identification et planification des activités prioritaires d'appui à la cogestion dans les AMPs sélectionnées, et (iii) élaboration d'un projet des Directives sur la cogestion des pêches dans les AMPs dans la zone CCLME.		
<b>Division/Département:</b>	Projet CCLME - Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture - Service de pêche marine et continentale		
<b>Programme/Projet N°:</b>	<b>GCP/INT/023/GFF</b>		
<b>Lieu d'affectation:</b>	A domicile avec des déplacements à Dakar et Kayar (Sénégal) et Tanbi National Park (Gambie)		
<b>Date prévue du début de la consultation :</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2014	<b>Durée:</b>	40 jours sur une période de quatre (3) mois (WAE)
<b>Supervision:</b>	Birane Sambe	<b>Titre:</b>	Coordonateur Régional du projet CCLME

***DESCRIPTION GENERALE DES TACHES ET OBJECTIFS A ATTEINDRE***

Sous la supervision générale du responsable du Service de Pêche Marine et Continentale (FIRF), sous l'orientation et la supervision directe du Coordinateur régional du projet CCLME et en étroite collaboration avec la consultante internationale du projet de Démonstration n°4 du CCLME, le consultant devra (i) préparer, en se basant sur les études nationales déjà menées, un rapport de synthèse consolidé des expériences sous-régionales de la cogestion des AMPs importante pour la pêche, (ii) identifier et planifier la mise en œuvre des activités prioritaires pour appuyer les système de cogestion dans l'AMP Kayar (Sénégal) et de Tanbi Wetland National Park (Gambie), et (iii) élaborer un projet des directives sous-régionales relatives à la cogestion des pêches démersales dans les AMPs de la zone CCLME.

Ces activités de consultation se dérouleront dans le cadre du projet de Démonstration n°4 du CCLME : "*Démonstration des AMPs en tant qu'outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples*". L'objectif du projet est de contribuer à la mise en place de systèmes de cogestion des ressources démersales dans deux sites pilotes dans les pays participant au projet (Cap-Vert, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée).

La présente consultation constitue une continuation des activités déjà entamées par le projet, notamment le développement d'une méthodologie d'évaluation et de suivi participatif qui a permis la définition des états de lieu à Kayar et à Tanbi et l'identification des besoins de l'appui dans ces deux endroits, ainsi que des études documentaires dans cinq pays.

*Spécifiquement le consultant devra :*

**(i) Préparer un rapport de synthèse consolidé des expériences sous-régionales de la cogestion des AMPs importantes pour la pêche**

1. Revoir les cinq rapports nationaux, les études des états de lieu de Kayar et Tanbi, et d'autres informations éventuellement disponibles, et préparer un projet d'un rapport de synthèse régionale. Cette synthèse doit inclure une description générale de la situation AMP importantes pour la pêche dans la sous-région et viser à répondre aux questions suivantes:
  - a. Quelles sont les forces et lacunes liées aux différents cadres juridico-institutionnel et systèmes de gouvernance des AMPs de la zone CCLME ?
  - b. Quelles sont les leçons les plus importantes à tirer des analyses et informations disponibles ?
  - c. Quelles sont les principales recommandations qui peuvent être faites pour améliorer et renforcer la situation actuelle sur les systèmes de cogestion des AMPs dans la sous-région?

L'analyse du spectre de la cogestion développé par Berkes *et al*, 2001, et discuté dans l'Etat de l'art de la cogestion des pêches (CSRP, 2013)<sup>1</sup>, pourrait être utilisée.

2. Réviser le draft du rapport élaboré selon les commentaires du CCLME et préparer un rapport final.

**(ii) Identifier et planifier la mise en œuvre des activités prioritaires pour appuyer les systèmes de cogestion des AMPs de Kayar (Sénégal) et de Tanbi (Gambie)**

1. En étroite collaboration avec le CCLME et sur la base des travaux déjà réalisés dans les deux sites (en particulier les résultats des missions de restitution organisées respectivement au mois d'avril à Tanbi et de mai à Kayar), développer des plans de travail pour l'appui visant au renforcement de la cogestion à Kayar et à Tanbi et à la préparation des éléments des plans d'aménagement des pêches. Ces plans de travail prendront en compte les indications budgétaires fournies par le CCLME et doivent inclure :
  - a. Spécification des problèmes et lacunes que l'appui doit résoudre, le type de l'appui à mettre en œuvre et les résultats attendus.
  - b. Proposition des activités, leur calendrier et budget, et les approches à utiliser (participation, perspective genre, etc.).
2. Faire des visites sur le terrain pour discussions avec les parties prenantes et planification des activités.
  - a. Discussions avec les acteurs pertinents à Kayar et à Tanbi, y compris pêcheurs, mareyeuses, commerçant(e)s, fonctionnaires, leaders des communautés, représentants ONG, etc, pour valider les activités prioritaires identifiées.
  - b. Discussions avec les Comités de Gestion dans les deux sites pour identifier les modalités de mise en œuvre des activités et les besoins en ressources (humaines, techniques, etc)
  - c. Finalisation des projets des plans de travail.
3. Présenter les plans de travail au CCLME et les finaliser selon les commentaires éventuels.

**(iii) Elaborer un projet des Directives sous-régionales relatives à la cogestion AMP-pêches**

1. Se basant sur les travaux selon (i) et (ii) décrits ci-dessus, le consultant doit préparer un projet des directives sous-régionales pour la cogestion des AMP-pêches. Ces directives doivent constituer des recommandations pratiques et être succinctement formulées dans un document d'un maximum de 15 pages.
2. Intégrer des commentaires du CCLME et préparer un document provisoire des directives que pourra être soumis à un atelier sous-régional pour discussion et finalisation (*cet atelier se tiendra à une date ultérieure et ne fait pas partie de cette consultation*).

---

<sup>1</sup>[spsr.org/medias/csrf/projets/AmpCogestion/capitalisation/Etat\\_de\\_lArt\\_de\\_la\\_cogestion\\_des\\_peches\\_\\_Document\\_de\\_Synthese.pdf](https://spsr.org/medias/csrf/projets/AmpCogestion/capitalisation/Etat_de_lArt_de_la_cogestion_des_peches__Document_de_Synthese.pdf).

## **INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE**

<b>Résultats attendus:</b>	<b>Date d'achèvement:</b>
(i) Rapport synthèse régional <ul style="list-style-type: none"><li>• Draft rapport</li><li>• Rapport final</li></ul>	15 octobre 2014 30 novembre 2014
(ii) Plans de travail <ul style="list-style-type: none"><li>• Premier projets des plans de travail et programmation des visites sur le terrain</li><li>• Plans de travail finalisés</li></ul>	15 octobre 2014 15 novembre 2014
(iii) Projet des Directives sous-régionales relatives à la cogestion AMP-pêches <ul style="list-style-type: none"><li>• Première ébauche</li><li>• Version pour l'atelier sous-régional</li></ul>	30 novembre 2014 31 décembre 2014

## **COMPETENCES REQUISES**

### **Qualifications Académiques:**

- Diplôme d'études supérieures en Halieutique, Gestion des ressources marines tropicales, Géographie ou dans un domaine connexe.

### **Expérience et compétences techniques requises:**

- Spécialiste de gestion des ressources marines exploitées (ou halieutes) ayant une bonne connaissance des principes et exigences de la cogestion.
- Connaissances des AMPs importantes pour la pêche dans la zone CCLME.
- Une bonne connaissance des Partenaires et/ou Programmes/Projets intervenant dans les AMPs en l'Afrique de l'Ouest.
- Une bonne connaissance des questions institutionnelles et communautaires liées aux AMPs sera un atout.
- Excellente capacité de rédaction et de communication en français et connaissance pratique de l'anglais.

***Veillez noter que tous les candidats devraient avoir des compétences en informatique et en traitement de texte et devrait être capable de travailler avec des personnes de différentes origines nationales et culturelles. Les personnes et/ou Institutions de la sous région du projet sont vivement encouragées à postuler.***

### **APPLICATIONS**

Prière d'envoyer par voie électronique votre offre technique et financière ainsi que votre Curriculum Vitae détaillé avant le **20 septembre 2014 à 16h00mn** à l'Unité Régionale de Coordination du Projet CCLME :  
Email : [cclme@fao.org](mailto:cclme@fao.org) ; [Fatou.Tamba@fao.org](mailto:Fatou.Tamba@fao.org) avec copie à [lana.westlund@fao.org](mailto:lana.westlund@fao.org)